

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Edition spéciale

N° SPEC-2012-01

JANVIER 2012

SOMMAIRE

✓ Décision du 2 janvier 2012	Contrat d'emprunt	Page 3
------------------------------	-------------------	--------

DECISION DU PRESIDENT

Contrat d'emprunt

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424-29 et L1424-30,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Morbihan n°2011/C17 du 11 février 2011 portant autorisation d'emprunter au titre du budget 2011,

CONSIDERANT la nécessité de couvrir le financement des opérations d'investissement au titre de l'exercice 2011,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Morbihan,

DECIDE

Article 1^{er} : De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un emprunt d'un montant de 1 350 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt : 1 350 000€

Durée du prêt : 15 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,40 %

Indice de référence : EUR TRIM

Valeur de l'indice de référence : 1.42%

Préfinancement : 4 Mois

Taux annuel de progressivité : 0,00%

Périodicité des échéances : annuelles

Différé d'amortissement : aucun

Commission d'intervention : 400,00€

De signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.